

ST GERMAIN L'ESPINASSE

INFOS MUNICIPALES



N° 11
Janvier 2012



En ce début d'année 2012, permettez-moi de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Entrer dans une nouvelle année, c'est faire le point de ce qui a été fait pendant l'année écoulée. L'année 2011, c'est le déménagement de l'agence bancaire avec la mise en service d'un distributeur de billets. Dans la continuité des travaux liés à cette installation, les murs qui délimitaient une propriété privée il n'y a pas si longtemps, ont été abattus sur une partie seulement, pour valoriser un peu plus cet espace centre bourg. Ainsi, la place du marché s'ouvre à notre vue et le passage créé côté église offre une possibilité d'aménagement futur pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite. Si l'on démolit des murs à un endroit, on en reconstruit ailleurs. Ainsi, la très vétuste clôture qui séparait une propriété privée et le domaine communal jouxtant la maison des associations a été remplacée au cours de cette année.

Côté voirie, il y a eu la réfection d'une partie du chemin communal de Chatelard à Barabandière.

Les travaux Rue Croix Saint Claude sont pratiquement terminés, il ne reste plus que le plateau ralentisseur à implanter. L'enrobé sera repris plus tard à l'initiative du Conseil Général.

2011, c'est aussi le débat autour du périmètre de notre future intercommunalité. Le projet préfectoral de rattacher notre intercommunalité à Grand Roanne Agglomération n'étant pas encore validé, il nous faut croire encore à cette alternative, qui est une communauté de communes à caractère rural, bâtie avec nos voisins de l'Ouest Roannais et de La Pacaudière sans oublier la commune de St Alban.

Entrer dans une nouvelle année, c'est aussi le moment d'évoquer les projets à venir. Le plus important d'entre eux est la rénovation du groupe scolaire. Ouvert en 1975, il devient urgent de revoir son mode de chauffage et de renforcer son isolation en remplaçant toutes les ouvertures encore en simple vitrage. C'est pour être sûre d'être accompagnée par le Conseil Général sur ce programme, que la commune a signé en 2011 un contrat communal simplifié (CoCS).

Sont prévus également cette année la restauration du grand couvert, et des travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques.

L'activité municipale ne se limite pas à ces quelques programmes d'investissement ; il y a le travail quotidien de surveillance et d'entretien de nos bâtiments communaux, la gestion du personnel, et tout ce qui se rapporte aux demandes particulières des Germanois.

Les travaux réalisés et ceux à venir, je vous propose d'en parler lors de la présentation des vœux prévue le Samedi 21 janvier à 11h00.

André MEANT

Invitation

Samedi 21 Janvier 2012 - 11 heures – Complexe sports et loisirs

Présentation des vœux – vous êtes cordialement invités

Le verre de l'amitié clôturera cette cérémonie



TAXE D'AMENAGEMENT

Pour construction — reconstruction — extension

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et des territoires, la « taxe d'aménagement est créée pour remplacer 6 des 8 taxes d'urbanisme qui existent actuellement au niveau national par 2 nouvelles taxes qui se complètent: « Taxe d'aménagement et versement pour sous densité ».

L'objectif est de simplifier le dispositif actuel:

- Diminution du nombre de taxes et de participations.
- Fin du système des 9 catégories de construction.

—Fin des systèmes des exonérations en fonction des types de taxes.

Souplesse pour les collectivités:

- Liberté de fixation du ou des taux.
- Possibilité de sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal
- Rendement constant par rapport à la TLE (taxe locale d'équipement).

L'entrée en vigueur de cette taxe est fixée au 1er mars 2012.

Elle sert à financer des opérations telles que:

- Satisfaction des besoins en équipements publics nécessités par le développement urbain (réseaux, infrastructures).
- Utilisation économe et équilibrée des espaces en cohérence avec les PLU et SCOT (plan local d'urbanisme et schéma de cohérence territorial).
- Gestion des espaces naturels.

-La taxe d'aménagement est constituée de 2 parts, une part destinée aux communes et une part destinée au Conseil Général.

L'assiette de la taxe repose: pour les constructions, reconstructions ou extensions sur la surface simplifiée calculée suivant la somme des surfaces de plancher closes et couvertes calculée à partir du nu intérieur des façades multipliée par une valeur forfaitaire unique au M² de 660€, multipliée par le taux en vigueur sur la commune (3.5%).

Pour les piscines, abris de jardin, garages, éoliennes, etc. avec des valeurs forfaitaires différentes.

Un abattement de 50% sur la valeur forfaitaire est accordé:

Pour les logements sociaux ou aidés, et sur les 100 premiers M² des habitations principales, activités industrielles ou artisanales, entrepôts ou hangars non ouverts au public.

Exemples: pour une maison de plein pied de 115M²:

100M² à 330€ + 15 M² à 660€ multiplié par 3.5% => taxe de 1501.5€

Pour une piscine qui n'était pas taxée avant cette réforme:

40M² x 200 x 3.5% => taxe de 280€



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La transformation de l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu obsolète par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est engagée avec le cabinet « Aptitudes aménagement ». Les premières phases d'analyses et d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été rédigées et validées.

Avec la mise en place du SCOT du Roannais (Schéma de Cohérence Territoriale) qui nous est opposable, nous avons dû modérer l'avancement du projet pour respecter les contraintes engendrées.

Le SCOT a passé le stade de l'enquête publique et sera bientôt opérationnel, de fait nous activons de nouveau notre démarche avec la présentation du « zonage » devant les partenaires associés (Conseil Général, DDA, DDT, chambres consulaires, services des eaux) pour validation courant janvier.

Dans cette étude de zonage, le SCOT pose des contraintes très lourdes pour les constructions avec des superficies de terrain d'environ 675 M² par habitation et un nombre moyen de permis de 5 constructions par an.

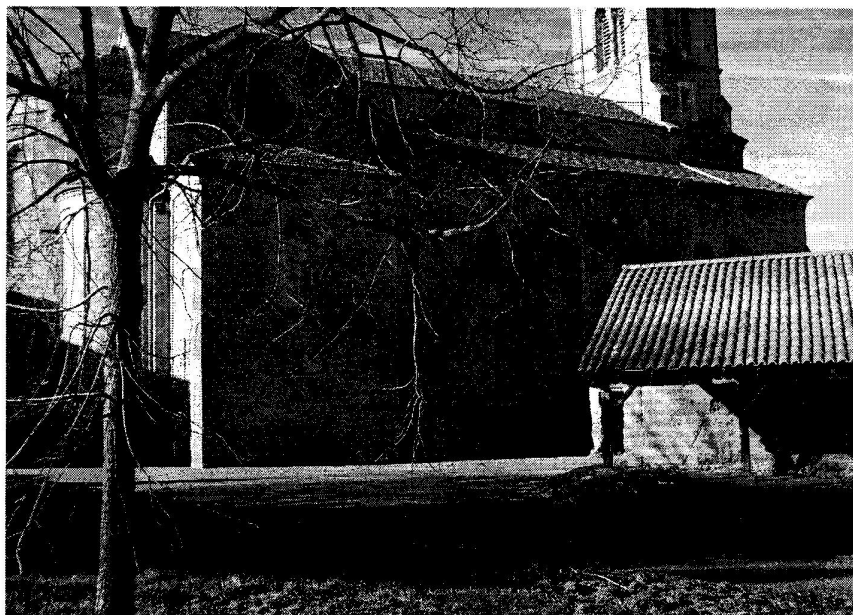
Nous avons la chance vu la densité du centre village de ne pas devoir déclasser du terrain constructible.

Le règlement intérieur du PLU est prêt à passer pour validation ce qui nous amènera à l'enquête publique et à la validation totale pour la fin de l'année 2012.

Nous aurons un document d'urbanisme qui répondra aux exigences engendrées par le SCOT du Roannais.

TRAVAUX

2011 a vu la réalisation ou la mise en travaux de plusieurs chantiers.



Dans l'espace centre bourg, le mur qui séparait la place du marché de cet endroit a été abattu sur une partie de sa longueur et diminué en hauteur à proximité du grand couvert.

Côté église, une ouverture a été aménagée permettant un accès à cet édifice de plein pied améliorant l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi qu'aux véhicules des pompes funèbres qui peuvent stationner à proximité de l'entrée principale. Le stationnement des familles lors de funérailles est aussi considérablement amélioré.

La route de St Romain la Motte a été reprofilée, le Conseil Général prenant en charge la réfection de la chaussée, l'aménagement des bas côtés et les plateaux ralentisseurs incombant à la commune.

Les travaux concernant la chaussée sont terminés, les trottoirs et les plateaux ralentisseurs sont en cours de finition, la sécurité des piétons sera ainsi prise en compte.

Pour 2012, deux grands chantiers verront le jour:

Le groupe scolaire entrera en réfection car les fenêtres et les portes sont défectueuses, elles ne répondent plus aux exigences de sécurité et sont devenues complètement obsolètes au niveau de l'isolation.

Le système de chauffage datant de la construction du groupe est vétuste et inadapté, il sera lui aussi repensé et adapté aux normes actuelles.

Une partie de la toiture non encore restaurée le sera dans ce programme.

L'ensemble de cette réfection outre le confort qu'elle apportera aux usagers permettra à la commune de faire une économie appréciable en économie d'énergie.

Le grand couvert et le petit grenier jouxtant seront restaurés avec pour le grand couvert une réfection de la toiture pour le mettre hors d'eau, un ravalement des façades par un artisan spécialisé dans ce type d'ouvrage et le changement des menuiseries.

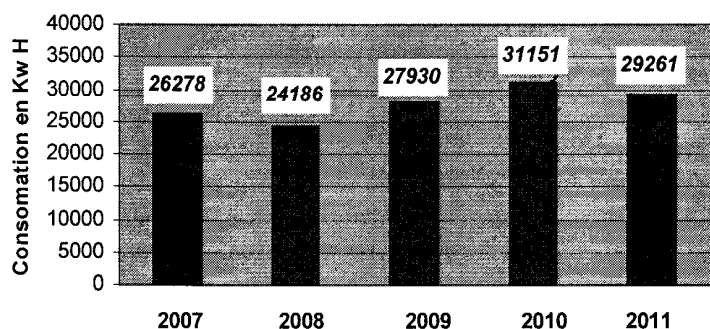
Pour le petit grenier un ravalement des façades dans le même style pour le protéger et donner de la cohérence à l'ensemble.

Comportement responsable

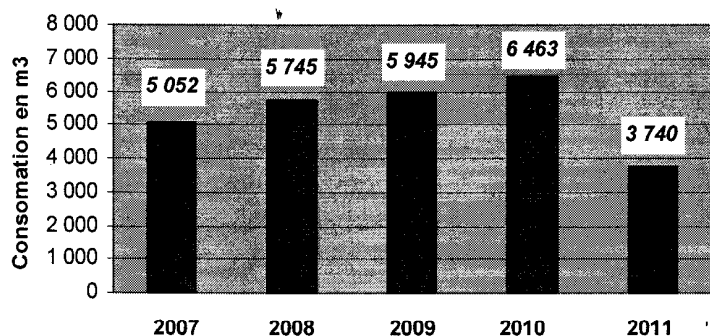
Trop souvent nous voyons des dépôts sauvages à proximité des containers des points d'apport volontaires. Les déjections canines sont régulièrement constatées sur le domaine public. Sur ce registre de citoyenneté au quotidien, il convient de rappeler l'interdiction de faire des feux à proximité des habitations. Le respect des limitations de vitesse est à rappeler en permanence pour améliorer la sécurité de tous.

Ce ne sont bien sûr que quelques exemples ; si des réglementations encadrent tous ces problèmes, essayons d'adopter nos comportements de telle sorte que notre village reste le plus accueillant possible.

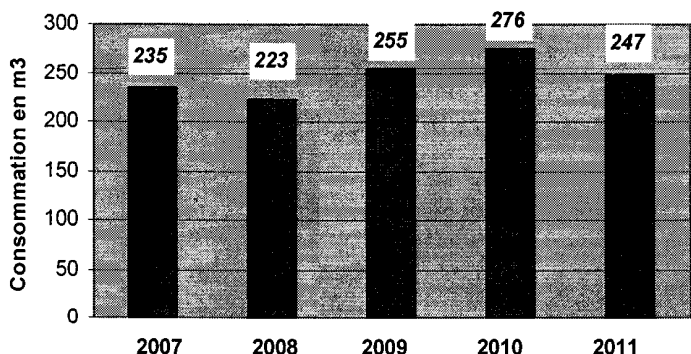
Consommation électricité



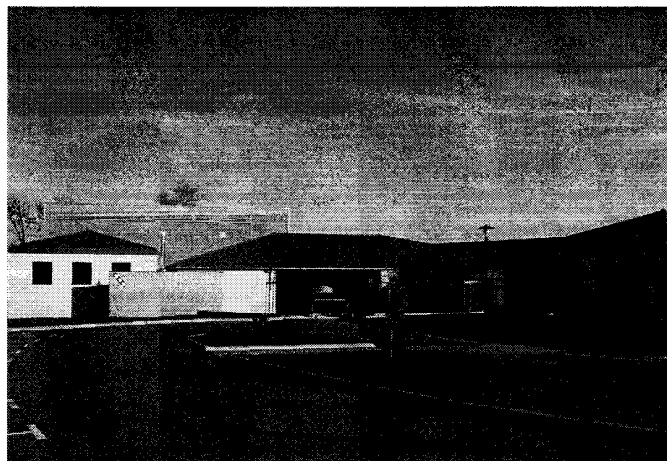
Consommation gaz



Consommation eau



Complexe de salles



MAITRISE DES DEPENSES D'ENERGIES

Depuis l'année 2006, le complexe de salles est devenu opérationnel et accueille de nombreuses associations, scolaires ou particuliers.

Il était important pour la municipalité de pouvoir chiffrer les dépenses d'énergies, qu'il s'agisse de l'électricité, du gaz ou de l'eau. Le suivi de ces consommations est indispensable si l'on veut maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Notre ami Gérard a pris les choses en main et procède à des relevés réguliers. Si les consommations sont stables en eau et en électricité, il n'en est pas de même pour le gaz dont le cubage est directement lié aux conditions climatiques.

Vous pouvez constater que les consommations arrivent à être assez bien maîtrisées, mais nous demandons aux utilisateurs et aux responsables de rester vigilants. Nous comptons sur vous, votre civisme pour limiter ces frais de fonctionnement. Et puis n'oublions pas que l'énergie qui pollue le moins est celle que l'on ne consomme pas.

2012 – année électorale

59 inscriptions sur les listes électorales de notre commune ont été enregistrées en cette fin d'année 2011.

Pour les jeunes domiciliés à St GERMAIN et nés avant le 28 février 1994, leur inscription s'est faite automatiquement. Ceux qui sont nés entre le 1^{er} mars et le 21 avril 1994, leur inscription est également automatique. Si vous êtes nés dans cette période, il est préférable de passer en mairie **avant le 31 janvier 2012** pour constater si tout est conforme pour participer au scrutin des présidentielles du premier et du second tour. Si votre anniversaire se situe entre les deux tours, vous ne pourrez pas voter pour les présidentielles.

Pour les élections législatives, les jeunes nés entre le 22 avril et le 9 juin 1994 seront à leur tour inscrits d'office sur les listes électorales. **Avant le 31 mars 2012**, ils peuvent eux aussi passer à la mairie pour vérifier s'ils pourront voter pour les élections législatives. La aussi, pour pouvoir participer à ce vote, il faut avoir 18 ans avant le premier tour.

Rappel des dates d'élections : Présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Législatives : 10 et 17 juin 2012



ATELIERS « apprentissage de l'informatique »

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, le site de proximité va proposer des parcours d'initiation à l'utilisation de l'informatique:

- Un atelier « découverte de l'ordinateur ».
- Un atelier « initiation au site pôle-emploi.fr ».
- 3 entretiens individuels de perfectionnement .

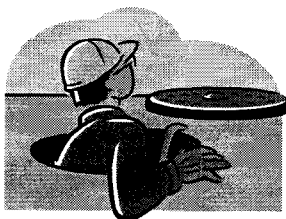
Ces parcours gratuits débuteront début janvier et auront lieu dans votre canton.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à contacter le Site de Proximité pour obtenir plus d'informations et s'inscrire.

Contact: Nadège SUGIER au 04 77 65 17 64.

ROANNAISE DE L'EAU

« Assainissement non collectif »



Pour les habitations hors agglomération qui ne sont pas reliées à l'assainissement collectif, la commune a adhéré au titre de l'assainissement non collectif.

Les installations ont à ce titre été contrôlées.

Roannaise de l'eau propose un service d'entretien de ces installations, la vidange est proposée selon deux modalités.

-Dans le cadre de deux campagnes annuelles « printemps et été »

-Ponctuellement tout au long de l'année « le tarif est plus élevé ».

Il est à noter qu'un service d'urgence existe pour répondre à certaines situations résultant le plus souvent d'un défaut d'entretien.

Ce service d'entretien permet aux usagers de bénéficier d'un tarif groupe et de réaliser une économie financière conséquente.

Pour tout renseignement: Roannaise de l'eau — Service Assainissement Non Collectif

Tel: 04 77 68 98 06

E-mail: contact@roannaise-de-leau.fr

ADMR

« Une équipe de bénévoles à votre écoute »



Avoir un interlocuteur près de chez soi, être écouté et compris, c'est ce que propose l'ADMR pour aider tous ceux qui souhaitent bien vivre chez eux.

- **Le service aux personnes âgées ou en situation de handicap:** apporte une aide et un accompagnement aussi bien dans les activités ordinaires (ménage, course, repas) que dans les actes essentiels de la vie (aide à la toilette) et soutien moral.

- **Le Service Téléassistance:** apporte une sécurité en étant relié à une centrale d'écoute téléphonique 7 jours sur 7, 24H sur 24.

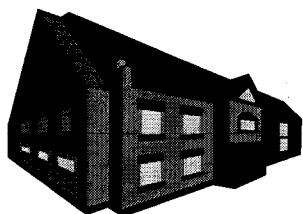
- **Le Service Qualité de vie:** apporte une aide de confort pour l'entretien du linge et du cadre de vie.

- **Le SSIAD:** Service de soins infirmiers à domicile apporte des soins à la personne âgée ou en situation de handicap sur prescription médicale, 7 jours sur 7 (aide au lever, au coucher, habillage, toilette, prise de médicaments).

Tous nos services sont agréés qualité et peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt.

ADMR des deux Saint Haon: 27 rue du Bruchet 42370 RENAISON: 07 77 62 14 67

SSIAD: 04 77 64 44 77



ARCADIA

Un accompagnement personnalisé avec possibilité d'intervention 24H sur 24 et 7 jours sur 7.

ARCADIA accompagne les personnes âgées et/ ou handicapées par une aide personnalisée en proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun en fonction de son autonomie.

Réactivité, proximité, qualité, confidentialité sont les maîtres mots de notre action.

- **Service d'aide et d'accompagnement à domicile:** aide dans les actes quotidiens, entretien du cadre de vie, maintien du lien social et aide aux démarches administratives
- **-Repas à domicile:** sur certaines communes
- **-Téléassistance:** de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, écoute, assistance et réconfort sont assurés par des professionnels qui répondent à vos appels et gèrent les urgences.
- **Accompagnement à la mobilité:** quel que soit votre lieu de résidence une solution vous sera proposée pour un accompagnement hors de votre domicile: rendez-vous, visites, courses.

Les services ARCADIA agréés Qualité par l'Etat et reconnus par le Conseil Général ouvrent droit à une réduction d'impôt.

La résidence Marguerite chemin de la Madone à St GERMAIN LESPINASSE comporte **7 appartements, 2 T3 et 5 T2** que vous meublez à votre convenance.

Plus de renseignements sur le concept et possibilité de demander un devis personnalisé en appelant le: **04 77 23 25 27.**



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Parents / Enfants

Le relais lieu d'information: vous trouverez la liste des assistants maternels agréés, des renseignements concernant vos droits et obligations en tant qu'employeur ou salarié, des informations sur le contrat de travail, la rémunération.

Route de Vivans 42310 LA PACAUDIERE Tel: 04 77 64 35 57 — mail: ramcccr@wanadoo.fr

Permanences: le lundi de 14H30 à 18H45 à LA PACAUDIERE.

Temps d'accueil collectif: le 1er vendredi du mois de 9H à 11H30 à St MARTIN D'ESTREAUX

Le Relais lieu d'action: vous avez en tant qu'assistant maternel l'opportunité de venir aux temps d'accueils collectifs, d'emprunter des revues professionnelles, des livres pour enfants ainsi que des jeux.

235 rue Persigny 42640 St GERMAIN LESPINASSE Tel: 04 77 64 50 93 -
mail: ramcccr@wanadoo.fr

Permanences: le lundi de 8H45 à 13H30. Le jeudi de 13H30 à 19H.

Temps d'accueil collectif: Mardi et Jeudi de 9H à 11H30.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS début 2012

FEVRIER

- Dimanche 5 Concours de belote du basket (salle ERA)
- Vendredi 10 Loto M F R Les Athiauds (grande salle + bar)
- Dimanche 26 Tournoi Foot U13 (grande salle + bar)

MARS

- Samedi 10 Repas dansant Entente Filerin Foot à St Romain La motte
- Dimanche 11 Concours de belote Sou Des Ecoles (salle ERA + bar)
- Dimanche 18 Cérémonie du 19 Mars
- Dimanche 25 Marche au profit du CCAS

AVRIL

- Lundi 16 au Jeudi 26 Bourse aux vêtements
- Samedi 28 Concours de pétanque Entente Filerin Foot à St Romain La Motte

MAI

- Vendredi 4 Théâtre Troupe Champala Ecoles Privées (salle ERA)
- Mardi 8 Cérémonie commémorative
- Samedi 12 Repas dansant basket (salle ERA)
- Dimanche 13 Vide greniers Comité Des Fêtes

JUIN

- Dimanche 3 Fête des Mères (Maison des Associations)
- Vendredi 8 Concert de l'Harmonie
- Samedi 9 Tournoi des anciens Entente Filerin Foot au stade (la journée)
- Vendredi 15 Tournoi inter entreprises Entente Filerin Foot au stade
- Vendredi 29 Fête de l'Ecole publique
- Samedi 30 Fête de l'Ecole privée (grande salle + salle ERA)

JUILLET

- Vendredi 13 Feux d'artifice et repas Comité des Fêtes

COMITE DES FETES

A l'initiative de quelques bénévoles, le comité des fêtes vient d'être relancé. Ce groupe, accompagné par la municipalité, a provoqué des réunions qui ont permis d'arriver à la constitution d'un nouveau bureau.

Dès sa mise en place, ces membres se sont mis au travail et ont envisagé diverses manifestations.



CCAS

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) vous invitent à retenir la date du dimanche après-midi 25 mars pour une marche autour de ST GERMAIN ; elle se terminera par une soupe aux choux servie à la salle d'animation. Ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas marcher pourront venir consommer sur place ou emporter une part de soupe. Ils vous espèrent nombreux car rappelons-le, les objectifs du CCAS sont de venir en aide aux personnes en difficultés. Pour information, la moitié du budget est consacré à aider les familles à payer la cantine scolaire.

ETAT CIVIL 2011

Naissances

Justine MORIN née le 10 janvier 2011 Fille de Benoît MORIN et de Caroline CHEVALARD

Camille LAFAY née le 19 mai 2011 Fille de Jérémie LAFAY et de Catherine PIERRON

Elina PEIFFERT née le 30 juillet 2011 Fille de Alexandre PEIFFERT et Isabelle BESSON

Liam ABACHIN né le 21 août 2011 Fils de Nicolas ABACHIN et Aurélie DELORME

Nina MABBOUX née le 31 octobre 2011 Fille de Alban MABBOUX et Candylène GIRARD

Gwendoline RICARD née le 14 novembre 2011 Fille de Virginie RICARD

Chloé CAMPMAS née le 19 novembre 2011 Fille de Stéphane CAMPMAS et de Nathalie DEVEAUX

Evan VERNISSE né le 4 décembre 2011 Fils de Romain VERNISSE et Marie-Laure RONDEPIERRE

Nayan DEYRAT ALI OUSSENI né le 19 décembre 2011 Fils de Sohib ALI OUSSENI et Coralie DEYRAT

Mariages

Stéphane CHENE et Aurélie VEDRINES le 9 juillet 2011

Benoit MANDIN et Marguerite de la TOUR DU PIN CHAMBLY DE LA CHARCE le 2 septembre 2011

Décès et Transcriptions de décès

Suzanne AUBIN veuve DALLERY décédée le 15 mars 2011

Eric DELBAERE décédé le 17 mars 2011

Christiane FOURNIER décédée le 30 avril 2011

Julien FRADIN décédé le 4 mai 2011

François GUILLALOT décédé le 21 juillet 2011

Daniel BONNEFOY décédé le 29 août 2011

Juliette SEROUX épouse DUPERRET décédée le 31 août 2011

Raymonde GRISARD épouse DUPONT décédée le 17 décembre 2011

Nous vous rappelons que cette lettre info est consultable sur le site internet de Saint Germain Lespinasse
www.saint-germain-lespinasse.com dans la rubrique « conseil municipal – lettre info »